

tant, les prix trop bas. J'ai un ouvrage de Charles Schwartz qui s'intitule «The Search for Stability.» Ce n'est pas un nouveau livre, mais après l'avoir relu aujourd'hui, je constate que certains arguments qu'il renferme sont toujours valables. Il y est question des années 20 alors que les cultivateurs s'inquiétaient de l'absence du pouvoir de négocier ou de ce qu'il appelle l'équilibre des forces. Mon père était cultivateur en Saskatchewan dès les débuts de cette province. Ce qu'il m'a raconté se rapproche beaucoup de ce que j'ai appris par expérience.

A l'exception de courtes périodes au cours de la première guerre mondiale et immédiatement après la seconde, les cultivateurs de l'Ouest ont lutté contre les prix peu élevés et les mauvaises conditions de négociation. Le printemps et l'été derniers, à titre de membre du comité de l'agriculture, j'ai constaté en parcourant le pays que les cultivateurs des Prairies ne sont pas les seuls à avoir des problèmes à ce sujet. J'ai constaté que dans la péninsule de Niagara, par exemple, des producteurs de légumes, de fruits et d'autres denrées éprouvent des difficultés semblables aux miennes, sauf que leurs produits sont périssables et qu'ils doivent les vendre à très bref délai pour ne pas les perdre.

L'amertume de certains de ces cultivateurs m'inquiète un peu. J'ai entendu la même histoire dans l'Île-du-Prince-Édouard, et quelque chose de semblable dans la vallée du Fraser. Le député de Fraser Valley-Est (M. Pringle) nous a parlé du contrôle de l'offre et de sa valeur. Je reconnais avec lui qu'il s'agit là d'un objectif valable. Le député d'Okanagan Boundary (M. Howard) nous a renseignés sur les problèmes et les expériences des fructiculteurs. Eux aussi ont des difficultés mais, à mon avis, ils ont peut-être mieux réussi à commercialiser leurs produits que certains autres agriculteurs canadiens. Selon moi, la question n'est pas aussi simple qu'ils semblent le croire. Je dis cela sérieusement. La culture des fruits se poursuit dans une région relativement peu étendue et un nombre relativement faible d'agriculteurs s'y adonnent. Il est plus facile d'organiser ces producteurs que ceux qui sont dispersés sur toute l'étendue du pays. Leurs réalisations dépassent, je crois, celles d'autres secteurs agricoles. Je les en félicite.

Je dis aux députés qui représentent ces régions que, d'après mon expérience, dans une région agricole plus vaste où il y a un grand nombre de fermiers, le problème qui consiste à grouper les fermiers en organisation et à assurer les débouchés commerciaux n'est pas aussi facile que dans une région géographique moins étendue ou dans une zone où il existe un marché relativement limité ou, si vous préférez, un marché captif,

éloigné par des montagnes ou tout autre obstacle physique du reste du pays. Je les complimente néanmoins de leurs succès. En tant que fermier et producteur représentant une région agricole, j'aimerais voir les fermiers de ma région marcher sur leurs traces et arriver aux mêmes résultats ou tout au moins s'en rapprocher.

En tant que membre du Parlement représentant une région agricole, je voudrais voir accorder aux fermiers plus de pouvoir pour contrôler les méthodes de commercialisation et le prix de leurs produits. Je crois que ce serait là un excellent objectif auquel les fermiers applaudiraient. Comment pouvons-nous y arriver? Je suis en faveur d'une commercialisation ordonnée comme celle de la Commission canadienne du blé dans le domaine des grains. Je regrette, cependant, que la représentation des fermiers au sein de cette Commission ces dernières années n'ait pas été plus importante. J'ai l'impression que les intérêts des agriculteurs auraient été mieux servis en l'occurrence.

• (8.40 p.m.)

En consultant la mesure et en vérifiant la loi sur la commercialisation des produits agricoles, si je comprends bien ces deux lois, je découvre que celle qui figure dans nos statuts confère déjà des pouvoirs fédéraux aux offices provinciaux de commercialisation, alors que, dans le cas de la loi dont nous sommes présentement saisis, l'inverse est vrai. En vertu de cette mesure, nous allons constituer un office fédéral et solliciter la collaboration des organismes ou offices provinciaux de commercialisation. En réalité, la présente mesure est facultative, et non pas obligatoire.

Je ne suis pas sûr, et peut-être que quelqu'un m'éclairera avant la fin du débat, de la façon dont nous allons pouvoir obtenir la participation de toutes les provinces sur un sujet particulier. Une province à elle seule peut être autorisée à participer si une mesure du genre n'existe pas dans ses statuts. J'aimerais entendre quelqu'un du côté du gouvernement nous expliquer le fonctionnement de cette formule. J'ai certainement hâte de débattre certains des articles au comité. Si je comprends bien, la mesure est facultative. Si les provinces veulent y souscrire, elles le peuvent.

On a mentionné plus tôt aujourd'hui la réserve que plusieurs d'entre nous entretiennent au sujet de l'absence de contrôle de la part des agriculteurs sur leurs produits. Cela me trouble un peu. L'orateur qui m'a précédé a mentionné la politique laitière dans sa province. Certaines choses qui se sont produites en ce qui concerne la Commission du blé m'ont semblé être des erreurs de jugement. Nous commettons tous des erreurs, et je sup-